Bulletin œcuménique

NOV-DECEMBRE 1976 NUMERO 8 PARAIT 8 FOIS PAR ANNEE

interrogation

ENTRE L'ETOILE ET LE BRIN D'HERBE...

Personne n'a le privilège de la vérité. Pas plus nous que d'autres. Mais l'Evangile nous l'apprend : si le faible, le pauvre, le prisonnier ne peuvent se faire entendre, qui dira leur vie ? Leur voix est irremplaçable, sinon le corps du Christ ne se construira pas. Le Sauveur annonce un monde autre, la réalisation d'autres possibles jamais essayés. Ce n'est pas en fermant les yeux et les oreilles que nous y parviendrons, mais en exorcisant, ici et au loin, le conformisme, la fausse sécurité, l'égoïsme qui s'enferme dans son cocon de bien-être.

Il ne s'agit pas d'opposer un groupe d'hommes à un autre, de provoquer la victoire d'un camp sur un autre. L'enjeu est tout autre : nous sommes conviés à construire, ensemble, un monde solidaire. Nous devons grandir, ensemble, prendre des coresponsabilités. Il faut que cesse le temps où certains hommes sont "objets" dans l'histoire orgueilleuse de quelques autres. Chaque être est appelé à devenir, avec d'autres, le créateur de sa propre histoire, à bouger, plutôt qu'à rester immobile, à inventer plutôt qu'à conserver, à remettre en cause plutôt qu'à maintenir contre les poussées de la vie. C'est vrai : parfois nous dérangeons, dans une société qui s'accomode de l'écrasement des sans-grade, des sans-argent, des sans-savoir. Nous nous y prenons avec nos moyens faillibles, faibles et limités. Mais nous croyons à notre action pour répondre à l'appel de Dieu, qui veut l'homme debout et irremplaçable.

Le monde ne deviendra "autre" que si j'accepte de me mouiller, au fil des événements, pour rendre l'amour visible. Si je ne prends pas ma place entre les morts qui m'ont précédé et les vivants qui sont à naître, qui le fera ? Dieu ne me remplace pas, il me suscite, il compte sur moi. Entre lui et la création, entre l'étoile et le brin d'herbe, il attend mes noëls...

Paul Jubin

EIRENE
Service chrétien
international pour la paix
Comité suisse
Boîte postale 12, 2013 Colombier
CCP: 23-50 46

FSF
Frères sans frontières
Grand-Rue 34
CH-1700 Fribourg
CCP: 17-77 86

GVOM
Groupe volontaires
outre-mer
Chemin des Cèdres 5
CH-1000 Lausanne 9
CCP: 10-209 68

LA MISSION DEGUISEE

Ce printemps, une dizaine de théologiens et de responsables musulmans et chrétiens se retrouvaient à Genève pour réfléchir ensemble sur le thème de la mission.

"Comment les tenants d'une religion comprenaient-ils leur propre effort missionnaire et percevaient-ils l'action des adeptes de l'autres ?"

Dans le volumineux rapport qui vient de paraître *, une première chose m'a frappé : la violence avec laquelle les musulmans ont critiqué l'oeuvre diaconale - médicale, scolaire ou sociale - des missions chrétiennes. Ce travail était perçu et décrit comme la carotte qui attire les plus démunis vers les institutions qui ne sont que les antichambres des Eglises ou des temples.

Je cite quelques lignes d'un rapport présenté par un musulman d'Indonésie :

"... L'Eglise distribue du riz, des habits et de l'argent aux plus pauvres et utilise ces dons pour que ceux-ci se rapprochent de la mission...
Les institutions missionnaires ont introduit un système de parrainage pour les étudiants des écoles secondaires et primaires. Les parrains, Australiens, Américains... correspondent avec les enfants en particulier à l'occasion des fêtes religieuses comme Noël, Pâques, etc...
Les maisons de familles musulmanes sont visitées par les missionnaires particulièrement le matin quand le chef de famille est absent, ou pendant le Ramadan en vue d'influencer les jeunes et les femmes. J'ai été témoins de cela au moins dix fois dans mon propre village... Les régions sous-développées et inexplorées du pays sont hautement prioritaires dans le programme de conversion des chrétiens... La méthode missionnaire est de faire des cadeaux ou d'offrir des "services" aux tribus isolées. Ces régions sont alors déclarées des régions chrétiennes... La plus récente forme de christianisation déguisée se fait au nom de la modernisation. Les missions étrangères viennent avec l'argent et la technologie. "Modernisation et participation à la reconstruction du pays" est le nouveau slogan..."

Il y a vraisemblablement quelque chose d'abusif dans une telle description. Beaucoup de ceux qui se sont trouvés outre-mer ne se reconnaîtront pas dans un tel tableau. N'empêche qu'une question reste posée : celle des motivations profondes, mais ambiguës, d'un service laïc outre-mer.

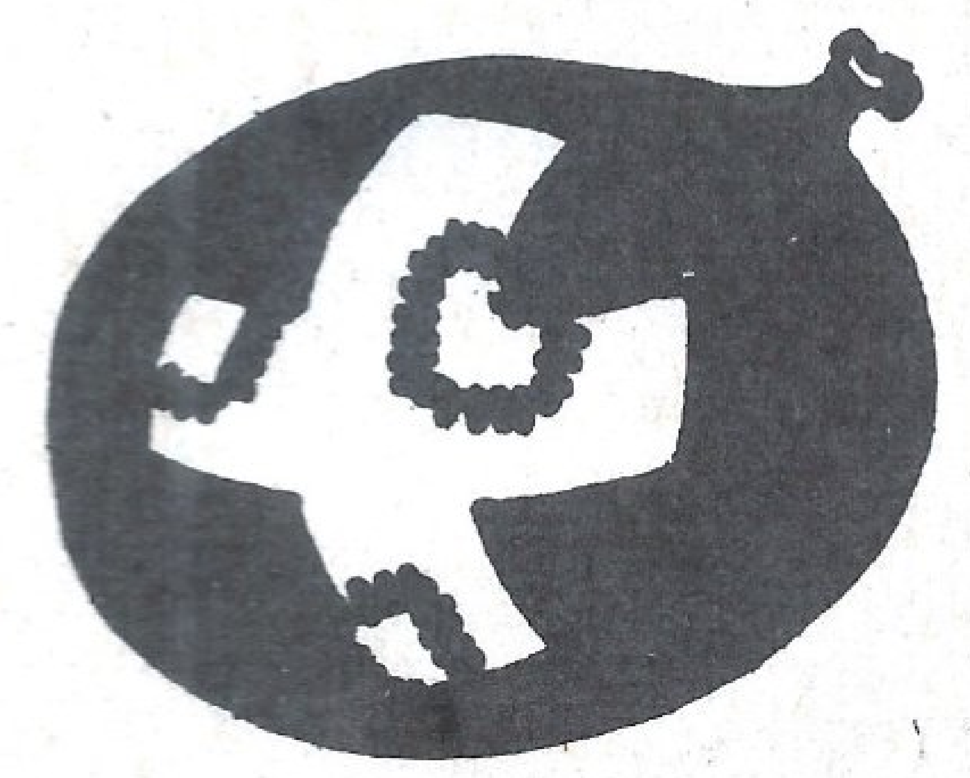
Quand nous partons "dans notre profession" pour travailler avec les populations locales et pour témoigner de notre foi, dans la tâche professionnelle autant que dans nos contacts avec les habitants, que faisons-nous ? Quand un dispensaire chrétien est ouvert, quel est son sens ? Quand l'école chrétienne est la seule de la localité, que représente-t-elle pour nous et pour la population ? Quand nos organismes soutiennent des projets de développement, leur démarche est-t-elle claire ? Sous le couvert de l'aide au développement, n'y a-t-il pas souvent, mais de façon cachée, l'idée d'amener à la conversion ? Et n'est-ce pas cela une des formes de ce prosélytisme que nous supportons très mal quand il est pratiqué par d'autres que nous ?

Je ne peux répondre clairement à cette question ni en ce qui concerne mes motivations ni, à plus forte raison, en ce qui concerne les motivations des autres. Par contre, ce que je sens très fort, c'est qu'il y a là une question que nous devons creuser. Il y va je crois, de l'honnêteté et de la crédibilité de notre service.

Le temps de Noël est peut-être un bon moment pour faire cet effort de réflexion, ce temps où nous célébrons la venue d'un Christ aussi pauvre en dollars qu'en technologie, mais riche en amour.

Clément Barbey

* *International Review of Mission, 150 rte de Ferney 1211 Genève 20*



SUISSE 76 : LA FEMME MARIEE ENCORE SOUS TUTELLE



Ce titre pourra surprendre. Pourtant, c'est bien de cela qu'il s'agit. Il suffit d'examiner les articles du Code civil qui règlent les modalités du mariage et de l'organisation de l'union conjugale. En voici quelques échantillons :

"Le mari est le chef de l'union conjugale. Il choisit la demeure commune et pourvoit convenablement à l'entretien de la femme et des enfants."

"La femme porte le nom et acquiert le droit de cité de son mari. Elle lui doit, dans la mesure de ses forces, aide et conseil en vue de la prospérité commune. Elle dirige le ménage."

"Le mari représente l'union conjugale. Pour les besoins courants du ménage, elle est représentée par la femme comme par le mari. La femme ne peut exercer des pouvoirs plus étendus qu'avec le consentement exprès ou tacite du mari."

Dans la Suisse de 76, une telle subordination de la femme à l'égard de son mari, n'est plus supportable. Ces articles du Code civil datent de 1907 et la plupart viennent en droite ligne du Code Napoléon. Inspirés par une conception de la suprématie de l'homme - à laquelle le fameux "femmes soyez soumises à vos maris" de la religion n'est pas étranger - de tels articles, et bien d'autres encore, ne sont plus tolérables.

Dans la plupart des ménages - qui, en général, ignorent les lois régissant leur union - une telle conception est depuis longtemps dépassée. C'est d'un commun accord et sur un pied d'égalité (à peu près !) que se prennent les décisions. Mais ce n'est malheureusement pas le cas chez tous... et le mari a toujours la loi de son côté ! Et même si apparemment une certaine émancipation voit le jour, les comportements masculins restent encore bien marqués par le rôle de chef qu'il s'est décerné.

Des exemples ?
Un couple dans la cinquantaine. Les enfants sont mariés. Lui veut acheter une voiture de sport deux places; elle, une voiture normale dans laquelle on pourra au besoin faire monter les enfants et petits-enfants. Le mari se comportant en chef de l'union conjugale dit : "C'est moi qui commande..." et achète la voiture de sport. Elle, en tant que femme, n'aurait jamais pu prendre une telle décision sans le consentement de son mari. Lui peut le faire avec la bénédiction de la loi!

Une famille loge dans un appartement qui lui convient. Le père décide de changer de logement et d'aller vivre dans un immeuble de plus haut "standing". Sa femme tient à demeurer dans le quartier, les enfants aussi. Le mari résilie le bail... et femme et enfants devront le suivre dans l'appartement choisi par lui !

Une telle législation ne peut plus demeurer en vigueur. C'est pourquoi une révision fondamentale du "droit de la famille" et du "régime matrimonial" est actuellement entreprise par les autorités. Certains milieux hostiles à la mise à jour de ces lois, soucieux de garder leurs privilèges de mâles, tenteront de freiner l'évolution d'un système mettant l'homme et la femme sur un pied d'égalité.

Et nous, hommes ou femmes, sommes-nous prêts à modifier en profondeur nos comportements pour nous reconnaître égaux et complémentaires ?

Antoine Queloz

Chrétiens, Ecoutez !

J'avais faim et vous avez fondé un club à but humanitaire où vous avez discuté de ma faim - Je vous en remercie !

J'étais en prison et vous vous êtes glissés à l'église, priant pour ma libération - Je vous en remercie !

J'étais nu et vous avez examiné sérieusement les conséquences morales de ma nudité !

J'étais malade et vous êtes tombés à genoux pour remercier le Seigneur de vous avoir donné la Santé.

J'étais sans toit et vous m'avez prêché les ressources de l'amour de Dieu !

Vous paraissez si pieux, si près de Dieu

Mais moi j'ai toujours faim, je suis toujours seul, nu, malade, prisonnier et sans toit.
J'ai froid...

(Poème du Malawi)

LIBAN : prière pour l'unité

La semaine de prière pour l'unité des chrétiens sera observée l'an prochain du 18 au 25 janvier et aura pour thème : "Nous nous glorifions dans l'espérance" (Rom 5/1-5). Proposé par le groupe pastoral oecuménique du Liban, ce thème a été accepté par la Commission mixte composée de représentants de l'Eglise catholique romaine et du COE. (soepi)

RDA : Eglise et Etat

Aucun des 5 journaux hebdomadaires des Eglises protestantes en Allemagne démocratique (RDA) n'a été autorisé à publier la lettre lue en chaire dans toutes les paroisses protestantes du pays à la suite de l'immolation par le feu à Zeitz du pasteur Oscar Brüsewitz (voir Interrogation 6/76 p. 5). Il s'agit là de mesures que les autorités civiles de la RDA n'avaient pas prises depuis longtemps.

Le Synode de la Fédération des Eglises en RDA a regretté que la publication de cette lettre n'ait pas été possible et a par ailleurs demandéqu'une discussion de fond ait prochainement lieu entre la Fédération et les responsables des questions d'éducation au sein de l'Etat. Dans une résolution adoptée à l'unanimité, il est dit :

"Il faut clarifier à fond la tension existant entre la garantie de la liberté de conscience et de religion d'une part et le but de l'éducation de la personnalité communiste dans un système éducatif socialisé et uniformisé." (soepi)

apartheid

Dans la plus vigoureuse déclaration contrel'apartheid qu'il n'a jamais publiée, l'Institut chrétien d'Afrique australe se fait ouvertement le défenseur des mouvements politiques noirs, invite à ne pas reconnaître l'Etat du Transkei, proteste contre la détention sans jugement de nombreuses personnes, y compris de membres de l'Institut chrétien, et propose que des opprimés délaissent volontairement leur travail dans l'industrie et les villes comme un des moyens d'exercer une pression et amener un changement social pacifique "avant que la situation ne se transforme en un violent conflit aux proportions incontrôlables".

Le Bureau de l'Institut déclare que la "population blanche semble s'être soumise à l'endoctrinement du gouvernement". Oubliant soit "le totalitarisme violent et la nature vicieuse du régime qu'elle soutient", soit la force et la gravité du refus des Noirs, elle suit aveuglément un gouvernement qui est coupé de la réalité noire, comme le démontre l'insistance du Premier ministre à affirmer qu'il n'y avait pas de crise.

Le Bureau de l'Institut demande instamment au gouvernement "de permettre la création d'une convention nationale représentant tous les peuples d'Afrique du Sud, y compris les personnes détenues ou en exil". (soepi)

Équateur

Après l'arrestation de 17 évêques

L'affaire des 17 évêques arrêtés en août à Riobamba (voir Interrogation No 6, p. 5) a eu des répercussions dans toute l'Amérique latine et au-delà. Rappelons que parmi les dirigeants ecclésiastiques soumis à cette mesure sans précédent de la part d'un gouvernement latino-américain se trouvaient 4 évêques des USA.

Le 18 août, Mgr Proano, évêque de Riobamba, envoyait une "lettre ouverte" au Conseil suprême du gouvernement équatorien. Il y rejetait formellement les "graves accusations" portées contre ces évêques par le ministre de l'intérieur par intérim, le Dr Xavier Manrique. Qualifiant ces accusations de "calomnies", il soulignait : que les évêques en question ont été "traités sans aucun respect"; qu'il ne s'agissait aucunement d'une"réunion subversive" comme l'affirme le ministre et que les documents qu'il a "exhibés" à cet effet ne sont "pas des documents de travail de cette rencontre"; que ce sont des Equatoriens qui ont rédigé les textes de base traitant de la réalité du pays; que les Equatoriens ont parfaitement le droit de connaître cette réalité, ainsi que les Latino-Américains en général car il s'agit de "leur" continent.

Une semaine après, le ministre reprenait ses accusations à la télévision. Citant 3 documents qu'il disait avoir été saisis sur les bureaux des participants à la réunion au moment de leur arrestation (depuis, Mgr Proano a affirmé que le document le plus longuement cité par le ministre était un écrit "extérieur" en possession d'un des participants), le ministre concluait que ces évêques s'étaient immiscés illégalement dans les affaires de l'Equateur et avaient porté contre son gouvernement des accusations (racisme, injustice sociale délibérée, etc.) d'une telle fausseté qu'elles ne pouvaient que justifier l'arrestation de ces évêques et l'expulsion de ceux qui n'étaient pas équatoriens.

On constate à la lecture des textes qu'ils n'ont rien de plus "subversif" que de très nombreux documents signés par les épiscopats du continent depuis la conférence de Medellin en 1968. (I.C.I.)

Vietnam : collaboration

Les évêques des provinces ecclésiastiques de Hué et de Saïgon ont publié après la réunification du pays une importante lettre pastorale. C'est en travaillant au service de la société, dit ce document, que les catholiques vietnamiens "(continueront) le mystère de l'Incarnation rédemptrice et (manifesteront) le véritable visage de l'Eglise qui est aussi le visage du Christ". Le dialogue doit être possible avec le gouvernement vietnamiens qui a proclamé son respect de la liberté chrétienne et religieuse. L'"opposition fondamentale" entre foi chrétienne et marxisme-léninisme ne doit pas empêcher ce dialogue et une collaboration sincère. (I.C.I.)

Nobel : inacceptable

L'américain Milton Friedman, spécialiste des problèmes de l'inflation, a reçu le prix Nobel de l'économie. Ce qui a suscité de nombreuses protestations : "Nous ne pouvons ignorer que, quelle que soit sa réputation académique M. Friedman a toujours défendu des stratégies de développement tendant à accroître la dépendance à favoriser les riches minorités et les entreprises transnationales, stratégies dont l'application conduit à une honteuse coalition de technocrates et de dictatures sanguinaires" a déclaré , selon le journal "le Monde", M. Pino Santos, président de l'Association des économistes du Tiers-Monde. Rappelons que les théories de M. Friedman ont été mises en pratique par le gouvernement Pinochet au Chili. Résultat : il fallait à un ouvrier gagnant le salaire minimal moins d'une heure de travail pour acheter 1 kg de pain en septembre 73. A la fin de 75, ce même ouvrier devait travailler plus de 6 heures pour rapporter 1 kg de pain à sa famille. On appelle cela le "progrès", parfois même, le "développement"

Cette même année 76, le prix Nobel de la paix n'a pas été distribué, alors qu'avaient été proposés par exemple comme candidats des membres éminents du "Comité pour la Paix" au Chili, des gens qui s'étaient engagés à adoucir pour les pauvres les conséquences d'une politique répondant aux théories de M. Friedman. On me dira que les prix Nobel de la paix et de l'économie ne sont pas attribués par les mêmes organismes. Je veux bien. Il n'empêche.

Des icebergs pour l'Arabie

On n'arrête pas le progrès !

Après le Chili, l'Arabie Saoudite deviendrait, selon la revue "Jeune Afrique", un important acheteur d'icebergs antarctiques. Ils seraient destinés à fournir l'eau douce nécessaire à l'arrosage des jardins publics et privés de Ryad. C'est un bureau d'études français qui se propose d'acheminer ces monstres froids sur 7700 km de mers. Ils seraient tirés chacun par 5 remorqueurs à la vitesse d'1 noeud. Le voyage durera donc environ un an, sauf incident. Pour éviter que les icebergs ne fondent prématurément, ils seront emballés d'une couche de plastic épaisse de 50 cm. A quand une OPEP des pays exportateurs d'icebergs ?

espoir

L'Agence officielle "Madagascar Presse", citée par le quotidien algérien El Moudjahid, rapporte qu'une équipe malgache vient de découvrir une plante médicinale, dont les principes actifs, dépourvus de toxicité, permettent de guérir en huit mois certaines formes de lèpre.

Le nom de la plante n'a pas été révélé, mais il ne s'agit pas de la "Talapetraka", déjà connue.

● Vingt-deux théologiens du Tiers-Monde - dont sept africains, six latino-américains, sept asiatiques - se sont réunis à Dar-es-Salaam, en Tanzanie, du 5 au 12 août derniers, pour une première "rencontre oecuménique des théologiens du Tiers-Monde". Il y avait parmi eux dix catholiques, dix protestants et deux orthodoxes. L'événement est important : il constitue la première tentative sérieuse faite par des hommes d'Eglise non européens pour élaborer une théologie chrétienne qui tienne compte de la situation particulière de l'ensemble des pays du Tiers-Monde et non plus seulement du contexte latino-américain (comme c'est le cas pour la "théologie de la libération", réd.) (I.C.I.)

● Le gouvernement du Mozambique a donné de nouveaux noms aux avenues, rues et parcs de Maputo (anciennement Lourenço Marques). Beaucoup de lieux publics portent maintenant le nom de martyrs de la guerre de libération. La principale avenue se nomme désormais Avenida Eduardo Mondlane. L'ancienne avenue Alvares Cabral est devenue Avenida Zedequias Manganhela, du nom de l'ancien président de l'Eglise presbytérienne du Mozambique, assassiné en 72 dans la prison de Machava. Le nom de l'évangéliste presbytérien Lucas Elias Kumato qui est également mort à la prison Machava a été donné à une autre avenue de la ville. (soepi)

Maldéveloppement à Pékin?

"La Chine s'apprête à accroître ses importations de technologie". C'est ainsi que récemment un quotidien genevois titrait une dépêche rendant compte des entretiens entre le ministre du commerce extérieur chinois, M. Li Chiang, et des industriels français. La "Far Eastern Economic Review" consacrait quant-à-elle un article aux transformations qu'elle estime probables dans la politique chinoise après la mort de Mao et la mise à l'ombre des représentants du "groupe de Shanghai" qui défendaient le primat du politique sur l'économique en matière de développement. Si l'on en croit ces indices, la Chine pourrait à l'avenir donner la priorité à la modernisation de l'agriculture et de l'économie, à la formation des spécialistes, à l'accroissement de la planification centralisée, à l'importation de capital et de haute technologie et rétablir le principe des stimulants matériels (salaires) dans les entreprises. Il serait même possible qu'elle abandonne la priorité donnée au développement du secteur agricole. En d'autres termes, la Chine "normaliserait" sa politique de développement, abandonnant par là même ce qui faisait l'originalité et le succès de son "modèle".

Un espoir cependant : que les observateurs se trompent complètement. Ce ne serait pas la première fois. L'Asie restera toujours étrangère à l'esprit cartésien.

JM

LES SUBVENTIONS QUI "TRINQUENT"

Au lieu de réduire de 20% la part des cantons aux revenus de la Confédération, le Conseil fédéral a donc proposé (voir TLM du jeudi 28 octobre) de limiter le déficit des finances fédérales pour 1977 en diminuant les subventions accordées par l'Etat central de 266 millions en tout. Il est prévu que ces diminutions touchent principalement les routes, la protection des eaux, l'aide aux investissements dans les régions de montagne et le rapprochement des tarifs des chemins de fer privés.

Pour l'essentiel, les réductions se feront dans le domaine des dépenses de transfert, soit les dépenses de la Confédération qui entraînent à leur tour, directement ou indirectement, des prestations de la part des cantons et des communes. Ne sont en revanche pas visées, d'une manière générale, les dépenses de transfert qui sont versées directement à l'économie ou à des particuliers, ce qui exclut notamment toute réduction dans les domaines des assurances sociales, de la garantie du revenu agricole et des prestations aux CFF. On devrait ainsi en rester au déficit initialement prévu de 1,947 milliard de francs.
La liste des propositions fédérales de réduction comprend 42 postes dont il n'est pas inutile de citer les plus importants.

Les subventions destinées aux routes principales passent de 120 à 100 millions de francs, celles pour les routes nationales de 1050 à 1015 et les subventions routières générales de 185,5 à 146,5 millions;

pour les installations de protection des eaux, on n'attribuera que 230 millions au lieu des 246,5 qui étaient prévus;

la formation professionnelle - y compris les constructions pour cette formation - verra les subventions passer de 287,2 millions de francs à 268,7 millions;

on a également taillé dans l'aide à l'investissement dans les régions de montagne qui de 74 millions devrait redescendre à 49 millions;

sur les 278 millions prévus en tout pour l'agriculture, on a déduit dans l'ensemble 28,3 millions, dont 4 au chapitre de l'encouragement des ventes de bétail, 7 à celui des améliorations foncières et 8 à celui des crédits d'investissement à l'agriculture;

il faudra se contenter de 51 millions au lieu des 73 prévus pour le poste concernant le rapporochement des tarifs des chemins de fer privés. Par contre, la couverture du déficit d'exploitation de ces mêmes chemins de fer privés passera de 87,9 à 98,9 millions. D'autre part, le crédit de construction accordé au BLS passe de 18 à 12,5 millions;

enfin, il faut remarquer qu'au Département militaire fédéral, les diminutions ne sont guère digne d'être signalées. - (ats) (TLM 2.11.76)

---

flash-edito: L'UNESCO et l'information

Le problème de l'inégalité flagrante qui existe dans le monde entier en matière d'information est à l'ordre du jour. La plus grande partie des nouvelles qui "font" les événements de notre époque proviennent en effet des grandes agences de presse occidentales (ap, upi, afp, reuters). Avant de parvenir au lecteur, une nouvelle de la presse écrite, et parlée passe au moins par 3 filtres, tous teintés par une vision du monde occidentale : le journaliste, la rédaction centrale des agences de presse, la rédaction du journal. Ethnocentrisme, intérêts politiques, pressions économiques peuvent aboutir à une coloration de l'objectivité des nouvelles. Et le Tiers-Monde fait rarement la "une", sauf quand Idi Amin Dada donne l'occasion à nos compatriotes de se sentir une fois de plus "supérieurs" aux noirs. Le problème de l'oppression du sud par le nord en matière d'information est donc réel. D'autant plus que les pays du Tiers-Monde dépendent eux-mêmes des agences occidentales pour leur propre information.

Mais il ne faut pas tomber de Charybde en Scylla. La conférence générale de l'UNESCO, qui se tient actuellement à Nairobi discute d'un projet de déclaration qui permettrait la censure des Etats sur les moyens d'information relevant de leur autorité. Ce projet, présenté par l'URSS et un certain nombre de pays du Tiers-Monde ne résoud aucunement le problème; car il ajoute aux barrières susmentionnées la possibilité de la censure politique.

On sait ce que cela donne dans les pays de l'Est. Dans le Tiers-Monde, cela signifie que seule l'information qui fait le jeu des classes privilégiées liées à l'Etat nous parviendrait. Les "sans-voix" auraient un baillon de plus sur la bouche.

Cela dit, la bonne conscience des pays occidentaux se battant pour la "liberté" de l'information fait mal : comme si la France n'avait jamais interdit de livre critique sur l'Afrique, comme si, en Suisse, les journalistes Meienberg du Tages-Anzeiger et de Diesbach de l'Agence télégraphique suisse n'avaient pas été remerciés parce qu'ils touchaient à certains intérêts...

Il faut se battre pour la liberté de l'information, car il s'agit d'un droit fondamental de l'homme. Mais il ne faut pas oublier que les Etats ne sont pas les seuls à vouloir contrôler l'information. Les journaux ne vivent-ils pas de la publicité ?

Nous reviendrons sur la conférence de l'UNESCO.

Jacques Matthey

BERNE: action contre la torture ?

La Suisse doit-elle contribuer à la lutte contre la torture ? Il y a cinq ans qu'une motion déposée par l'indépendant zurichois Werner Schmid - qui n'est plus au parlement - attend dans les tiroirs de l'administration. Cette motion, appuyée par 76 députés, le CICR et l'Institut Henri Dunant, avait été acceptée par le Conseil fédéral. Elle demandait que notre gouvernement fasse des démarches pour préparer une convention internationale pour la protection des détenus politiques.

Le débat vient d'être relancé par le "Vie Protestante" suivie d'autres journaux. C'est le libéral genevois Jean-Jacques Gautier, ancien patron d'une banque privée connue de la cité du bout du lac, qui fait des propositions très concrètes pour lutter contre la torture et assurer la protection physique et psychique des detenus politiques :

- il faut créer une convention internationale permettant un contrôle permanent des lieux de détention dans le monde. Une commission pourrait visiter n'importe quand des prisons camps, commissariats de police, etc, et ceci sans qu'il y ait eu nécessairement de plainte préalable.
- La Suisse, pays à tradition humanitaire, serait bien placée pour prendre une initiative de ce genre auprès des contacts avec d'autres pays européens comme l'Autriche, la Suède, les Pays-Bas.
- Les réactions des gouvernements du monde entier à une telle proposition seraient autant de signes sur les méthodes policières qu'ils utilisent.

Une telle convention ne coûterait pas très cher. Elle ne permettrait certainement pas d'éliminer le fléau de la torture, puisqu'elle ne s'attaque pas aux causes sociales, politiques, psychologiques qui la rendaient possible. Mais on sait par expérience que la possibilité de visiter des lieux de détention réduit la fréquence de la torture dans les pays en question. D'autre part, si aucune sanction internationale ne peut être mise en place contre les gouvernements non respectueux d'une telle convention, la condamnation morale que les contrevenants s'attireraient ne resterait pas sans effet. Le dictateur le plus sanguinaire reste sensible à son "image de marque" dans l'opinion internationale.

On attend avec intérêt la réponse de notre gouvernement à la question du conseiller national libéral André Gautier remémorant la motion Schmid, de même que les réactions officielles aux propositions de J. J. Gautier.

(tlm-V.P.-jm)

CONSOMMATION DE CIGARETTES : ON COMPTE EN MILLIARDS

Durant les huit premiers mois de l'année, les ventes globales des neuf fabriques suisses de cigarettes ont atteint 17,6 milliards de pièces, ce qui constitue une augmentation de 0,87 milliard par rapport à la même période de l'année précédente. Les fabriques de cigarettes s'attendent donc, comme l'an passé, à vendre quelque 27 milliards de cigarettes en 1976. La baisse de production enregistrée dans les années 1973-1975 a par conséquent tendance à se résorber, estime l'Association suisse des fabricants de cigarettes. - (asfec)

En admettant qu'un fumeur "moyen" consomme quelque 6 à 7000 cigarettes par année, on peut conclure que la Suisse compte 2 à 2,5 millions de fumeurs.

L'année dernière, les exportations directes ont atteint à elles seules 10,3 milliards de pièces, soit près de 38,6 pour cent des ventes. L'analyse du marché indique que les deux tiers des consommateurs suisses environ fument des cigarettes dites "brunes" (tabac indigène, maryland et goût français), le dernier tiers leur préférant les autres goûts, l'"american blend" en particulier . Quant à la consommation suisse, elle ne se modifie quantitativement plus depuis plusieurs années et représente quelque 2500 cigarettes par habitant ou 3000 par adulte. - (ats)

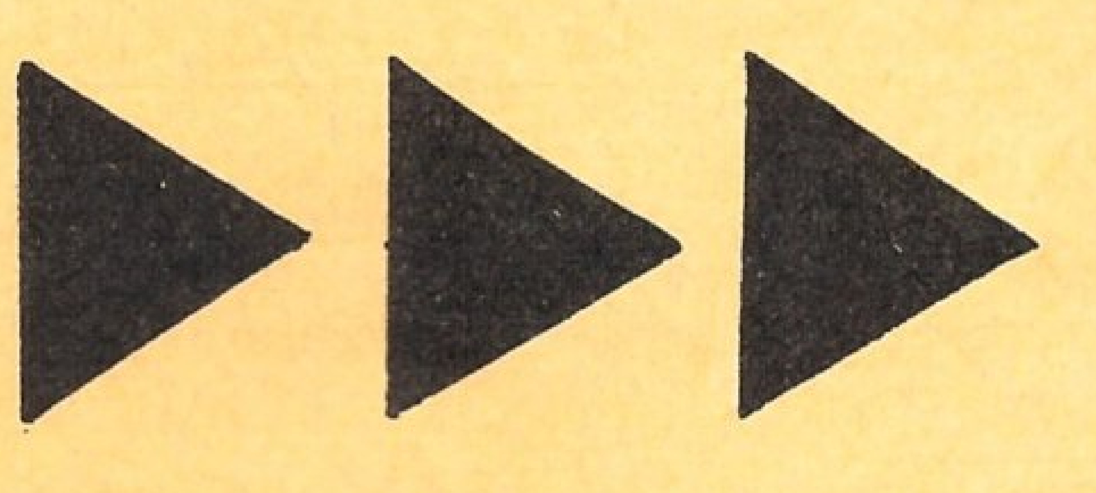
A LIRE

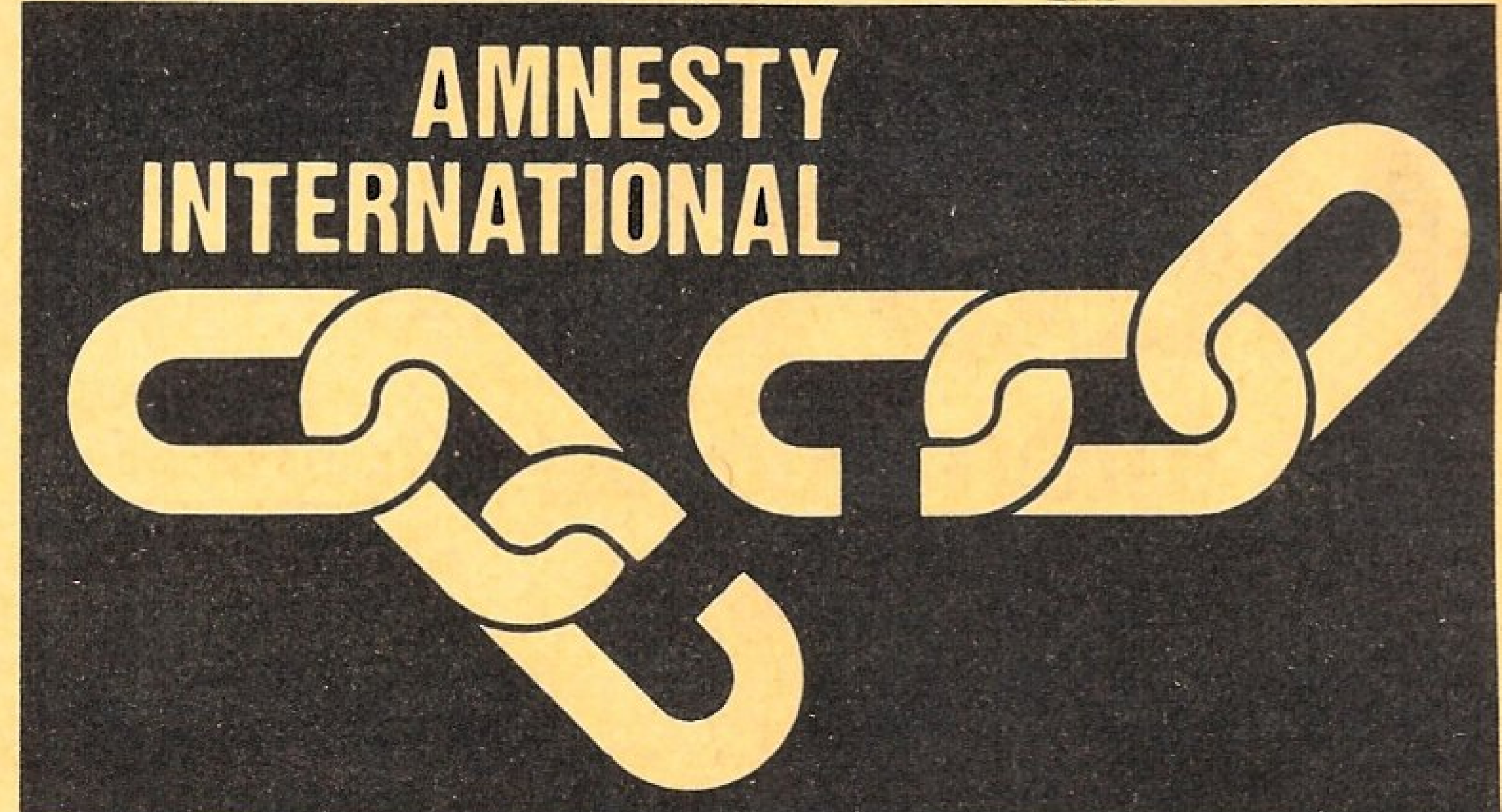
Prudent et bien balancé comme il se doit, le nouveau message du Conseil fédéral sur la coopération technique et l'aide financière (No76. 082 du 27.9.76) mérite néanmoins toute notre attention. Si nous ne pouvons nous associer à toutes les thèses qui y sont défendues - et notamment à une présentation trop "harmonieuse" des relations internationales - il faut se féliciter des accents nouveaux qui y ont été placés, comme en témoignent deux citations qui suivent :

" (...) il ne s'agit guère, pour le Tiers-Monde, d'atteindre un mode de vie et de prendre des habitudes de consommation se rapprochant de ceux auxquels nous sommes accoutumés, mais bien de satisfaire les BESOINS ESSENTIELS des masses" (p. 10, souligné dans le texte);

" Il est aujourd'hui admis par l'expérience qu'il est souvent préférable, dans les pays en développement, d'exécuter nombre de travaux de construction à l'aide de pioches, de pelles et de paniers plutôt que d'avoir recours aux bulldozers et aux convoyeurs." (p. 28)

jm





UN DIAGNOSTIC

Le vendredi 1er octobre, Mgr Lamont, évêque d'Umtali (Rhodésie), a été condamné par le tribunal régional de cette ville à dix ans de travaux forcés. Mgr Lamont avait plaidé coupable, il lui était reproché de n'avoir pas dénoncé des guérilleros venus chercher auprès de lui soins ou médicaments, et d'avoir demandé aux religieuses qui travaillent avec lui de ne pas les dénoncer. Après la sentence il a déclaré : « Je suis heureux de n'avoir pas eu une peine moins sévère qu'un Africain jugé pour des faits semblables ». *Mgr Lamont a fait appel et le jugement définitif aura lieu dans cinq ou six semaines.*

Les femmes d'Irlande du Nord travaillant pour la paix et la réconciliation ainsi que leurs maris ou leurs enfants sont de plus en plus menacés. L'une d'elles a été assassinée, le fils d'une autre torturé ; une fille de 17 ans abattue. Toutes sont dénoncées comme traîtres par les partis en présence (voir article ci-contre).

En U.R.S.S., le pasteur baptiste Georgie Vins est toujours en camp de déportation, il risque de mourir d'épuisement et de mauvais traitements. Il y a avec lui des centaines d'autres prisonniers pour leur foi.

En Tchécoslovaquie, les conditions d'emprisonnement de tous les opposants au régime sont tellement atroces qu'un prêtre condamné à deux ans de prison pour avoir parlé du « diable rouge » *dans une prédication reste prostré dans sa cellule, pleurant sans arrêt. Il ne peut rien pour les gens torturés, pour ceux qui se suicident ou sont battus à mort. La Tchécoslovaquie est à l'heure actuelle un des pays où les Eglises chrétiennes sont le plus persécutées.*

En Uruguay, le nombre des prisonniers politiques et des torturés ne diminue pas depuis la prise de pouvoir par les militaires, il y a trois ans. Les grands journaux religieux, catholiques ou protestants, ont été interdits. La moindre allusion politique dans un sermon est punie de prison, ce qui ne va jamais sans torture.

En Afrique du Sud, à la suite des événements de Soweto, certains des pasteurs et prêtres responsables des principales Eglises noires ont été arrêtés et emprisonnés sans qu'on sache ni pourquoi ni pour combien de temps, le gouvernement ayant la liberté de mettre en prison qui il veut sans donner de raison et pour aussi longtemps qu'il le désire.

En Equateur, 17 évêques ont été arrêtés et tous les évêques étrangers ont été expulsés. Ces mesures, comme la « disparition » *de prêtres ou de pasteurs, font partie de l'action entreprise par différents gouvernements d'Amérique du Sud dans le cadre de l'idéologie de* « Sécurité nationale » *contre tout opposant, et en particulier contre les chrétiens qui refusent de leur servir de paravent.*

Il faudrait ici parler des Philippines, de la Corée du Nord ou du Sud, des Indes, de la Chine, de presque tous les pays d'Amérique latine, sans oublier, bien sûr, l'Iran, mais aussi l'Ethiopie, l'Ouganda... Il suffit de lire le rapport d'Amnesty International *pour être effaré. Ceux qui reçoivent ces nouvelles ou sont chargés de les faire connaître ont l'impression de vivre de plus en plus dans un univers concentrationnaire. Peut-être est-ce seulement plus sensible qu'autrefois, car nous sommes informés ; peut-être aussi assistons-nous à une montée de la violence.*

DES DROITS INTERNATIONAUX

"Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques et l'exercice du culte."

"Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit."

"Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé".

"Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants".

(Articles 18,19,6 et 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme" 1948)

AMNESTY international

UNE ORGANISATION

Pourquoi Amnesty International ?

En 1961, bouleversés par l'extension constante de la torture, une poignée de juristes, dont Sean Mc Bride qui fut longtemps président d'AI, décidèrent de s'engager dans la lutte contre ce fléau. Sachant que les grandes déclarations lassent et que les indignations s'essoufflent, considérant enfin que la défense des droits et libertés humaines était déjà prise en charge par d'autres organisations, les créateurs du mouvement définirent un champ d'action bien précis : les prisonniers d'opinion; puis une méthode, l'adoption de cas individuels.

Comme son nom l'indique, le Mouvement exige l'amnistie pure et simple des prisonniers politiques. C'est à ses yeux une revendication de droit, la Déclaration universelle tenant lieu de législation internationale. Aucun gouvernement ne peut contrer AI sur ce terrain car chacun souscrit officiellement aux règles du droit des gens, même si cette adhésion est souvent entachée d'hypocrisie patente.

Mais la position d'Amnesty ne reste forte que dans la mesure où elle limite son exigence d'amnistie aux seules personnes incarcérées du fait de leur opinion, donc non accusables de violence, ni même d'incitation directe à celle-ci.

Certains membres ont souhaité que le Mouvement invoque le droit à la résistance à l'oppression par la violence lorsque tout recours légal est dénié à l'opposition. Mais, saisie de cette revendication, l'assemblée générale d'AI a estimé qu'étendre le champ d'action du Mouvement compromettrait et affaiblirait la revendication en faveur des prisonniers d'opinion purs et simples.

Même ainsi délimité, le terrain d'engagement est extrêmement vaste.C'est pourquoi, sur les centaines de milliers de personnes incarcérées dans le monde, AI n'en a pu adopter jusqu'ici que quelques milliers.

L'action d'AI dépasse d'ailleurs le cas des seuls prisonniers d'opinion par un autre biais. Luttant pour le respect des "règles minimales à observer pour le traitement des détenus", contenues dans la Déclaration universelle, elle réclame la stricte observance de ces règles pour tous les détenus, veillant particulièrement à ce que "nul ne soit soumis à la torture ou à tout autre traitement inhumain ou dégradant".

C'est ce qui a amené AI à consacrer l'année 1972-1973 à une campagne pour l'abolition de ce fléau et à publier le célèbre "rapport sur la torture", qui fait autorité par son sérieux,mais dont le contenu fait frémir.



DES PRINCIPES ET UNE ACTION

Principes de base et activité

AI ne porte aucun jugement sur les systèmes politiques et sociaux. D'autre part, ce qu'elle combat, ce sont les violation de la Déclaration universelle et non les personnes. Elle tient à sa règle fondamentale d'équilibre, garantie de l'impartialité de son action, laquelle s'exerce à l'Est comme à l'Ouest et dans les pays non-alignés.

La personnalisation caractérise aussi l'activité d'AI, qui est une association de personnes luttant pour tirer de leur geôle d'autres personnes, bien précises, détenues dans telles conditions, en raison de tels abus de pouvoir et par telle autorité.

Les groupes locaux reçoivent du secrétariat international de Londres les dossiers d'un certain nombre de prisonniers (et restent en correspondance avec lui à ce sujet). A la suite de quoi, les membres des groupes écrivent aux autorités responsables, aux ambassades, ou interviennent même auprès des ministres ou chefs d'Etat en voyage à l'étranger p our demander la libération de leurs prisonniers d'adoption. En outre, quand cela ne met pas en danger le prisonnier, ils lui écrivent personnellement. Des témoignages multiples sont là pour attester que non seulement ces messages constituent une aide morale appréciable, mais que le prisonnier qui en bénéficie est d'emblée mieux traité par les gardiens, qui savent que son cas est connu au loin, que quelqu'un s'occupe de lui. Et cette amélioration se manifeste même dans les cas où les lettres ne sont pas remises au prisonnier... Une certaine aide matérielle est également accordée, qui contribue au réconfort moral. Les membres du groupe écrivent aussi à la famille, mais seulement quand, estimant qu'elle n'a pas trop à craindre des mesures répressives, c'est elle qui en exprime le souhait.

On participe aussi à la défense judiciaire par l'envoi aux procès d'avocats d'observation internationaux. Enfin, par des réunions, des contacts avec la presse écrite ou parlée, régionale ou nationale, des conversations personnelle, etc., les groupes se livrent à une information massive sur les cas dont ils s'occupent.

Les sceptiques de toute espèce, allant des connaisseurs de l'implacabilité de certains régimes à ceux que le scepticisme dispense d'engagement, prétendent que tous ces efforts ne servent à rien. Ils sont mal informés. En effet, l'expérience a largement prouvé qu'aucun gouvernement n'est totalement insensible aux pressions morales qu'on exerce sur lui soit par des protestations soit ... par la publicité qui est donnée à ses crimes. Toutes les démarches ... ont toujours un certain effet; et même s'il est faible, on ne ... voit pas en quoi cela autoriserait à baisser les bras. D'au- ... tre part, l'appui moral et matériel apporté au prison- ... nier et à sa famille permet d'affermir leur capacité ... de résistance à l'oppression. On gagne aussi du temps, ... ce qui accroît les chances de changement du cours des ... choses.

Outre les actions de ... groupes, il faut citer la campagne internationale de ... lettres en faveur des trois prisonniers du mois, ... choisis en raison de la gravité ou de l'urgence de ... leur cas, ou encore du "coup de pouce" nécessaire à l'a- ... boutissement d'une action de libération. Du monde entier, ... ces lettres affluent alors par milliers sur le bureau des ... responsables et dans la cellule des détenus. Et leur amoncellement ... a souvent un effet décisif.

AMNESTY EN
SUISSE ET DANS LE MONDE

En Suisse : 66 groupes

En Suisse romande : Genève, Rolle
Lausanne, Montreux, Nord Vaudois,
Neuchâtel, Délémont, Fribourg

Dans le monde : 1665 groupes
dans 30 pays et 5 continents

* *

Adresses AI par canton

Genève	CP 276 1211 Genève 12
Vaud	CP 60 Lausanne 4
Neuchâtel	Evole 108 2000 Neuchâtel
Jura	Philippe Rebetez, Golatte 2 - 2800 Délémont
Fribourg	Mme Tosello, Tivoli 5 - 1700 Fribourg
Valais	Pour l'instant adresse vaudoise

REMARQUE : à quoi servent ces adresses ? à devenir membre d'un groupe local et ainsi à participer à la lutte concrète en faveur des prisonniers - suivre des cas, écrire des lettres, etc. - Se joindre ainsi aux dizaines de milliers de personnes qui permettent chaque année par leurs actions de limiter de nombreuses souffrances.

Campagne pour les prisonniers du mois

Il est rappelé aux participants à la campagne que les appels ne doivent être adressés qu'aux personnes nommées à la fin de l'exposé de chaque cas. Il ne faut en aucun cas adresser de communication à un prisonnier. Il importe, dans l'intérêt du prisonnier, que les messages adressés aux autorités soient rédigés avec soin et en termes courtois et qu'ils ne procèdent jamais d'un parti pris.

Vladimir BALAKHONOV, *Union soviétique*

Vladimir BALAKHONOV, né en 1935, a travaillé à la délégation soviétique auprès de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à Genève de mai 1969 à septembre 1972. Le gouvernement suisse a fait droit à la demande d'asile qu'il lui avait présentée pour lui-même et sa famille, mais Mme Balakhonov a décidé de retourner en Union soviétique avec leur fille. Quelques semaines après leur départ, M. Balakhonov a décidé de retourner lui aussi dans son pays, après que les fonctionnaires de l'Ambassade soviétique lui eurent assuré qu'il ne ferait l'objet d'aucune poursuite.

M. Balakhonov a été arrêté à Moscou au mois de janvier 1973 et inculpé de trahison en vertu de l'article 64 du Code pénal soviétique. Dans cet article, «la fuite à l'étranger ou le refus de rentrer en URSS» sont en effet qualifiés de trahison. M. Balakhonov a subi un examen psychiatrique à l'Institut Serbsky de psychiatrie légale et il a été reconnu sain d'esprit, puis traduit en justice et condamné à 12 ans de détention dans une colonie de rééducation par le travail à régime renforcé.

M. Balakhonov a pris part à plusieurs mouvements organisés par les prisonniers pour protester contre les mauvaises conditions de détention et appuyer leur revendication du statut de prisonnier politique. En 1975, il a passé quelque temps dans le service psychiatrique d'un hôpital de la colonie et, en juillet 1975, à titre de punition, il a été transféré pour trois ans à la prison de Vladimir.

Là, M. Balakhonov a été mis à plusieurs reprises en cellule disciplinaire (seul, sans lecture, sans chauffage ni vêtements chauds et avec des rations alimentaires réduites), pour avoir participé à des manifestations de protestation et à des grèves de la faim et s'être refusé au travail forcé.

Les lettres qui lui sont adressées ne lui parviennent que très rarement et plusieurs de celles que lui-même a écrites à des amis ont été interceptées sans explication par la direction de la prison.

Veuillez écrire des lettres rédigées en termes courtois pour demander la libération de Vladimir Balakhonov et les adresser à: U.R.S.S. R.S.F.S.R., Moskva, Kreml, Generalnomu Sekretaryu Tsk. K.P.S.S. L. Brezhnevu (au Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique).

Mirza Jawad BAIG, *Pakistan*

Mirza Jawad BAIG, âgé d'environ 55 ans, est un ancien conseiller municipal de Karachi. Il a été arrêté le 30 novembre 1974 et purge actuellement une peine de 12 ans de prison pour avoir défendu le concept du *Sheri Hukoomat* (Mouvement pour le gouvernement métropolitain).

En 1967, une conférence internationale des grandes métropoles tenue à Toronto (Canada) a recommandé que toutes les villes de plus de 2,5 millions d'habitants soient dotées d'un gouvernement métropolitain autonome.

Lors de réunions et dans des brochures, M. Baig, s'inspirant de cette recommandation, a proposé un certain nombre de mesures radicales qui auraient eu pour effet de donner à Karachi le contrôle de ses propres ressources, une part des impôts locaux et des pouvoirs administratifs accrus.

Malheureusement, M. Baig a propagé ses idées à une époque où le Pakistan se remettait à peine de la sécession de sa partie orientale (devenue le Bangladesh) à l'issue d'une guerre civile.

M. Baig a été accusé d'incitation à la sécession et traduit devant un tribunal spécial composé d'un seul juge de la Haute Cour, qui appliquait des règles et procédures particulières moins satisfaisantes que celles des tribunaux ordinaires. Le 9 mars 1975, le tribunal spécial a condamné M. Baig à 12 ans de prison pour avoir «condamné l'Etat et préconisé l'abolition de sa souveraineté».

M. Baig a interjeté appel, faisant valoir qu'il n'avait pas préconisé la sécession mais avait simplement demandé la création d'un gouvernement métropolitain. La Haute Cour a rejeté l'appel mais elle a reconnu que, dans ses brochures, M. Baig avait indiqué que Karachi demeurerait rattachée à la province, et elle a fait observer qu'il était vrai que M. Baig «n'avait nullement prêché la violence ou le recours à des méthodes révolutionnaires pour effectuer ces changements».

Comble d'ironie, le Premier Ministre du Pakistan, M. Zulfikar Ali BHUTTO, a annoncé le 3 janvier 1976 la décision de son gouvernement de conférer à Karachi le statut de municipalité constituée. Il semblerait que cette municipalité constituée ne diffère guère quant au fond, du gouvernement métropolitain préconisé par M. Baig et qui vaut à celui-ci de purger une peine de 12 ans de prison.

Veuillez écrire des lettres rédigées en termes courtois pour demander la libération de Mirza Jawad Baig et les adresser à: Prime Minister Zulfika Ali Bhutto, Office of the Prime Minister, Islamabad, Pakistan.

Yousif al AJAJI, *Bahrein*

Yousif al AJAJI est l'un des 29 Bahreïnites arrêtés en juin 1974 à la suite d'un conflit du travail qui avait éclaté à l'«Aluminium Bahrain Company». Les syndicats ne sont pas autorisés à Bahreïn et la question du droit d'association est toujours d'une très grande importance pour les éléments de gauche du pays.

Sur les 29 personnes initialement arrêtées, trois sont encore en prison, dont Yousif al Ajaji. Elles sont détenues depuis juin 1974 et n'ont pas été jugées. Les 26 autres ont été libérées, quoique certaines aient été arrêtées à nouveau depuis lors.

Veuillez écrire, à titre personnel ou professionnel, des cartes ou des lettres rédigées en termes courtois demandant la libération de Yousif al Ajaji et les adresser à: The Prime Minister, His Excellency Sheikh Khalifa Bin-Sulman al-Khalifa, Bahreïn (Golfe Arabique); *et à:* The Minister for Foreign Affairs, His Excellency Sheikh Muhammad Bin-Mubarak al-Khalifa, Bahreïn (Golfe Arabique).



Exemple de cas soumis chaque mois aux membres del'AI

GVOM - GVOM - GVOM - GVOM - GVOM - GVOM - GVOM -

PAS DE NOUVELLE CE MOIS-CI SI CE N'EST CELLE DU BON RETOUR DE MADAGASCAR ET DE COTE-D'IVOIRE DE GILBERT ZBAEREN. DANS LE PROCHAIN NUMERO, NOUS PARLERONS DE CE VOYAGE !

CEPENDANT CI-DESSOUS UN EXTRAIT DE LETTRE DE NOS AMIS CHALLANDE RENTRES A HAITI :

...

Nous avons ainsi opté pour un programme de vraie éducation populaire où la population participe beaucoup plus ensemble, aidée par les différents moniteurs(agricoles, en nutrition, vétérinaires, alphabétisation). Nous avons déterminé ainsi comment ces derniers devraient travailler en équipe au niveau des communautés. Nous avons défini les grandes lignes d'un programme intégré qui serait basé sur les centres d'intérêt de l'économie domestique. Ce programme, fondé sur les besoins vitaux de la famille devrait donner un élan pour toutes les activités de la communauté. Par exemple si, au point de vue nutrition, la monitrice en économie domestique démontre l'importance de certains aliments tels que le soja ou les légumes, le moniteur agricole devra inciter la communauté à planter dans ce sens.

Ces décisions en colloque ont été suivies par l'application concrète de nombreux séminaires adressés aux "cadres moyens = les moniteurs" et aux leaders des groupements communautaires.

Ainsi, depuis juillet :
- les moniteurs agricoles, les moniteurs en économie domestique, les moniteurs d'éducation populaire au niveau des enfants, les aide-vétérinaires, les moniteurs d'artisanat ont suivi des cours de recyclage.
- pendant le mois d'août, 3 séminaires avec la participation de plus de 200 participants dans chaque séminaire ont étudié ensemble les possibilités d'entrer plus solidement dans une phase économique. Ces trois semaines ont été très riches, il y a eu beaucoup de discussions très animées parfois. Par exemple, il aurait fallu filmer la scène où l'on parlait de la castration des cochons, il aurait fallu entendre toutes les méthodes employées par les paysans. Avant de castrer un cochon, il faut lui bander les yeux, après cela, il faut attacher la patte devant gauche avec la patte arrière gauche; de même, pour les pattes à droite. Il faut alors l'enjamber plusieurs fois. Après cela, il est mûr pour l'opération.

Nous pourrions vous citer tant d'autres exemples apportés par les "femmes sages, les docteurs feuilles", mais nous n'avons pas de place ici.

EIRENE - FSF - GVOM - EIRENE - FSF - GVOM - EIRENE -

CELA NOUS CONCERNE
****

FRATER NOEL

OSER FRANCHIR LA BARRIÈRE

QUELLES SONT LES FRONTIERES QUI EXISTENT ?

EST-CE QU'ON LES VOIT ? EST-IL NECESSAIRE DE LES ABATTRE ?

Le projet Fraternoël 1976 met l'accent sur le handicap mental qui est une "frontière" et non une "maladie". Rappel: en Suisse il y a 4 handicapés mentaux sur 100 habitants. Mais il existe d'autres formes du handicap, c'est-à-dire d'autres frontières: handicapés physiques, handicapés sociaux.

"ABATTRE LES FRONTIERES" EST-CE UN THEME DE NOEL ?

EST-CE QUE LES CHRETIENS ONT QUELQUE CHOSE A DIRE ET A FAIRE A CE PROPOS ?

Le but n'est pas de chercher avant tout les moyens de faire de l'argent pour les handicapés mais de se demander comment oeuvrer pour faire tomber les barrières.

Vaud	Mlle Yolande Boinnard, 19 ch. de Boston - 1004 Lausanne 021/ 25 43 04
Valais	Mlle Marie-José Sierro, Secrétariat JRC, 14 av. de la Tour - 1950 Sion · 027/ 22 33 20
Genève	M. François Fontana, 5 av. Ernest Pictet - 1203 Genève 022/ 44 25 84
Neuchâtel	M. Théo Buss, 9 Primevères - 2400 Le Locle
Bienne	M. Jean-Daniel Wälschli - Bienne
Jura	M. Gérald Rochbach, 26 rue de la Molière 2800 Délémont 066/ 22 62 92
Fribourg	M. Claude Ducarroz, 264 rue du Père Giraud - 1700 Fribourg 037/22 32 42

Rentré au pays

Marc Bonvin, mécanicien, a passé trois années à Kaélé, au Nord Cameroun. Il a mis en place l'organisation d'un garage, formé de jeunes mécaniciens et surtout porté une attention particulière à la prise de responsabilités par le Camerounais appelé à lui succéder. Marc a joué un rôle important dans la réflexion de l'équipe des volontaires du Nord Cameroun appelés à faire le lien entre leur foi et leur engagement. Son adresse actuelle : chemin des écoliers, 1907 Saxon, VS

Mariages

- Madeleine Perler et Jean-Pierre Papaux, le 17 juillet 1976. Leur adresse : 2, Impasse de la Colline, 1723 Marly
- Francis Bise et Marlyse Primmaz, le 11 septembre 1976. Leur adresse : Chemin des Peupliers, 1896 Martigny
- Pierre Joye et Annelyse Moret, le 18 septembre 1976. Leur adresse : 1531 Fétigny

Naissances

- Damien, le 15 août 1976, au foyer de Raymonde et Pierre-André Granger, B.P. 47, Cyangugu, Rwanda
- Frédéric Vincent, le 25 août 1976, au foyer de Verena et Jean-Pierre Cadoux, 27 rte Fort St Jacques, 1700 Fribourg
- Anne-Laure, le 26 août 1976, au foyer Liliane et Roland GEX, 1891 Vérossaz
- Sophie, le 1 octobre 1976, au foyer de Martine et Raphaël Pasquier, 32 rue Général Guisan, 1700 Fribourg
- Dominik, le 10 octobre 1976, au foyer de Vreni et Bernard Prétôt, 35 Im Burgfelderhof, 4055 Bâle
- Sylvain, le 18 octobre 1976, au foyer d'Hélène et de Michel Legeard, Rue St Aubin, 50880 Pont-Hébert, France
- Olivier, le 18 octobre 1976, au foyer de Marie-Françoise et Jean-Claude Pringent-Girardin, 26 rue Céline Robert, 94300 Vincennes, France

Décès

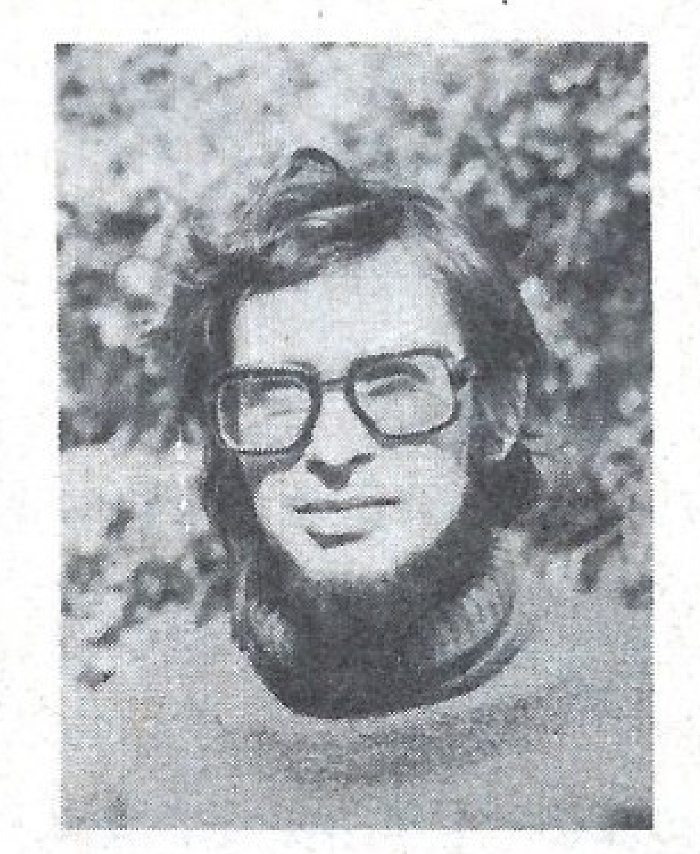
- Roger Favre, le 9 août 1976, à Saint Barthélémy, père d'Olivier Favre, animateur de l'équipe FSF Vaud

(A la suite d'une erreur technique, une partie de ces avis n'ont pas paru dans le bulletin précédent; veuillez excuser le retard)

Cotisations. Au 16 novembre 1976 et à la suite de l'appel personnalisé qui leur a été adressé par le comité FSF, 161 anciens volontaires avaient versé le montant de leur cotisation. Un merci tout spécial à ces anciens qui consentent ainsi leur appui au mouvement. Les membres du comité y sont très sensibles.

Versements. Nous saisissons cette occasion pour exprimer, au nom du comité FSF, notre gratitude à tous ceux qui spontanément, occasionnellement ou régulièrement, nous envoient des versements pour soutenir notre action. Qu'il s'agisse d'une contribution à l'édition d'Interrogation, d'un appui à la préparation et à l'affectation de volontaires dans des projets, d'un apport à permettre la sensibilisation en Suisse, nous leur disons notre reconnaissance. Nous voudrions dire un merci particulier à ces amis fidèles qui, chaque mois, nous versent une part de leur salaire. Ce signe et ces appuis nous incitent à poursuivre, avec une joie renouvelée, l'engagement de jeunes chrétiens; que leur mission se situe outre-mer ou ici.

Ils sont partis...

Marianne et Georges Jaccard-Sigg, le 31 octobre 1976. Elle assurera l'éducation sanitaire de base et la formation de personnel dans un quartier et un dispensaire de Bobo-Dioulasso. Il sera responsable de la formation de typographes voltaïques à l'Imprimerie de la Savane, B.P. 149 Bobo-Dioulasso, Haute-Volta



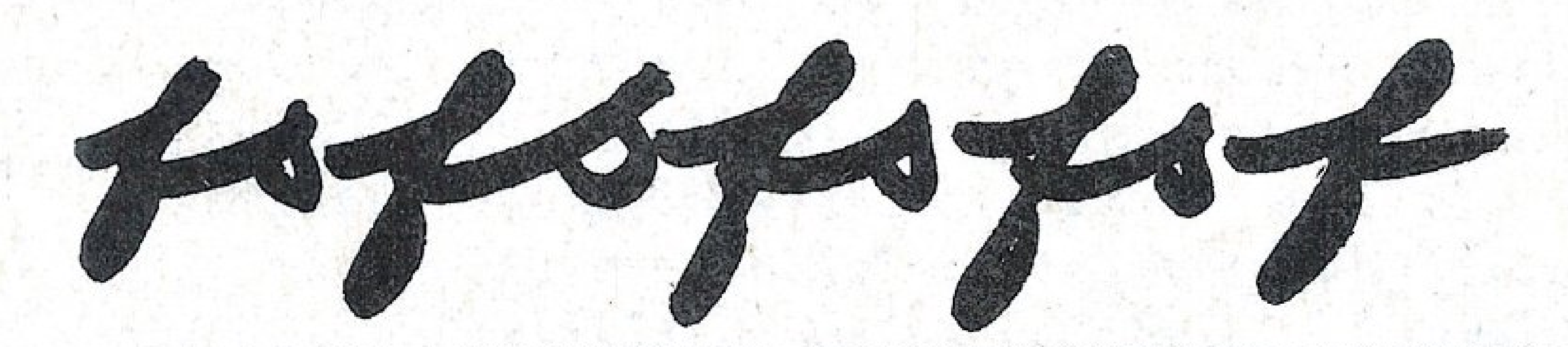
Suzanne Gehrig, de Genève, le 15 novembre 1976, pour la réorganisation de la bibliothèque et la formation d'un bibliothécaire à l'Institut supérieur de culture religieuse, B.P. 8o22, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire

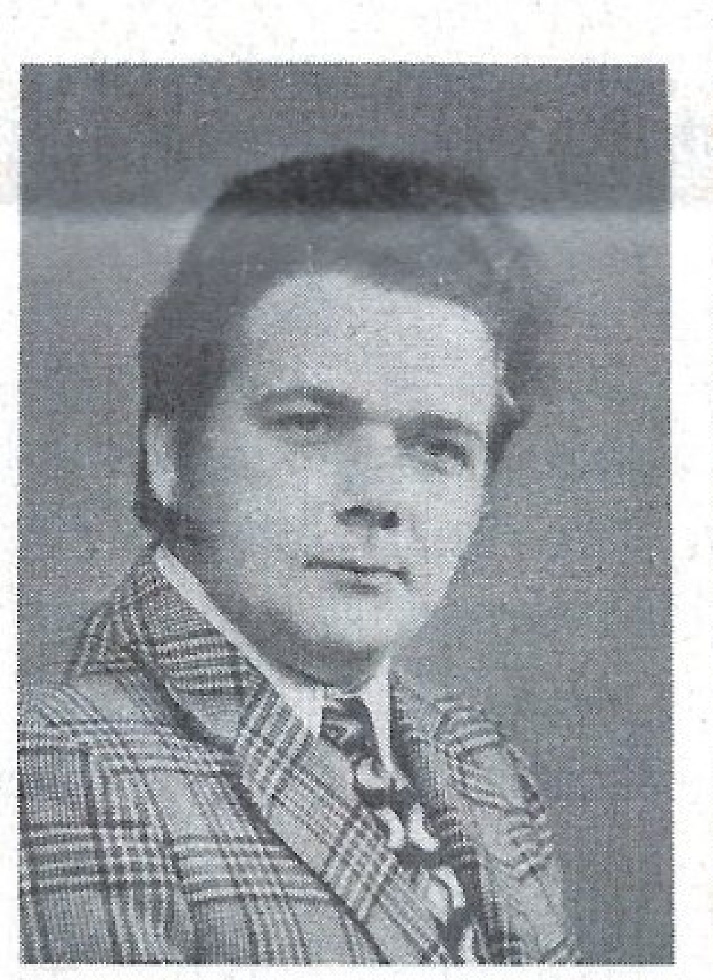


Marie-Thérèse Ané, de Périgueux, France, responsable du centre de formation d'animatrices rurales, Inananza, Ntambwe, Kasaï occidental, Zaïre



Colette Jordans, de Fribourg, le 28 novembre 1976, affectée au projet de réforme culturelle et pédagogique, au Centre de linguistique, B.P. 87 Sarh, Tchad.
Colette a travaillé deux années au secrétariat FSF de Fribourg. Collaboratrice précieuse, efficace et souriante, elle a manifesté une légendaire disponibilité. Au moment où elle poursuit son engagement sur terre africaine, nous lui disons notre gratitude pour sa contribution particulièrement déterminante.






Elisabeth et Louis Allaz-Longchamp, d'Echallens, le 24 novembre 1976. Elle est chargée du dispensaire de la Mission et de la formation du personnel para-médical et de l'éducation de base. Il est responsable des ateliers de la mission et de la formation des apprentis.
Mission catholique, Dibwangui, Gabon.

Demandez à ce que chaque canton, chaque commune, chaque paroisse inscrivent d'une façon permanente un poste tiers-monde ou un poste mission à leur budget. Demandez à ce que la somme prévue atteigne au moins 1 % de la totalité du budget. Demandez-vous si à titre privé...

AU BRESIL... LES PAUVRES SE REVEILLENT

Notre vie à Crateus continue d'être pour nous une occasion merveilleuse d'approche et de communion avec le peuple du Nord-Est brésilien.

...

La tuberculose est très répandue, spécialement dans les quartiers pauvres. Or, régulièrement, chaque mois, se réunissent des responsables de quartiers et de communautés de l'intérieur (paysans) qui se préoccupent de la santé et organisent de petites pharmacies communautaires; ce groupe, réfléchissant à la situation réelle des malades atteints par la tuberculose, décide de faire une enquête sérieuse. Chaque quartier s'organise et relève le nombre de malades atteints par la tuberculose et suspects d'être tuberculeux. Jusqu'alors, ceux qui avaient pu faire une radiographie révélant la maladie devaient aller chercher régulièrement leurs remèdes, soit à Teresina (300km de distance) ou à Fortaleza (400 km). Ces voyages occasionnaient, bien sûr, pour la famille et les voisins qui souvent organisaient des lotos miniatures, de gros frais supplémentaires. Il est donc décidé d'exiger du gouvernement l'ouverture d'un ambulatoire pour Crateus et toute la région. Une pétition populaire accompagne l'enquête faite, qui est remise directement au médecin local, responsable de la santé publique. De nombreuses fois, une commission revient à la charge pour que se réalise ce voeu précis des gens de la base. Des exemplaires de l'enquête et de la pétition sont également envoyés au gouvernement et aux députés.

Finalement, après beaucoup d'insistance et de persévérance, l'ambulatoire est né à Crateus. De l'avis général, sans l'effort de revendication du peuple, rien ne se serait fait à l'heure actuelle, malgré les efforts de récupération faits par les politiciens locaux. Maintenant, l'ambulatoire fonctionne, distribuant les médicaments spéciaux aux malades et faisant un début de prévention dans leurs familles. Les gens des quartiers continuent leur travail, dépistant les nombreuses maladies, encourageant les malades à se faire soigner (la tuberculose revêt encore malheureusement ici la cape d'une maladie honteuse qu'il faut cacher) et les aidant ensuite à suivre le traitement courageusement en leur apportant quelquefois une nourriture plus consistante.

Un autre fait mérite d'être signalé, montrant qu'il vaut la peine de lutter même au risque de se faire traiter très vite de subversifs :

Il s'agit de la revendication victorieuse, même si elle leur a coûté la perte de leur emploi, de quatre employés de l'hôpital où travaille Marie-Françoise. Le directeur de l'hôpital, grand propriétaire de terres, ancien syndic de Crateus, a été condamné par la justice du travail à payer les arriérés de salaires (pour 5 ans) de quatre employées qui ont eu le courage de faire face à leur patron. Elles ne recevaient en effet que 90 N. cruzeiros par mois qui correspondaient au salaire minimum de la région en 1969 et qui n'avait jamais augmenté depuis lors, bien que les employées aient été obligées à signer, sur la feuille de paiement, qu'elles recevaient le salaire réajusté. (Le salaire minimum de la région est actuellement de 545 N. cruzeiros, un peu plus de 100 francs suisses).

Cette histoire, qui fut d'ailleurs racontée par écrit par les intéressées, n'est pas en soi d'une importance capitale. Elle vient cependant s'ajouter aux inrombrables faits semblables de ceux qui, dans le monde entier, revendiquent leurs droits niés par les puissants. Cependant, à Crateus, dans cet intérieur qui se ressent encore du système féodal sur bien des plans, ce fait a une valeur d'exemple et de premier pas vers une libération plus grande. C'était la première fois qu'un des grands chefs politiques de l'endroit était condamné, sur la base d'une loi dont il avait coutume de se moquer. Même en usant de toutes sortes de pressions, dont la plus forte a été de les mettre à la porte dans ce coin de pays où le chomage fait rage, il a dû se plier devant la justice et payer une somme de 7000 N. cruzeiros à chacune. Imaginez, dans une petite ville où tout le monde se connaît et où les questions de prestige sont d'importance, la répercussion du résultat du courage de quatre employées qui ont osé ouvrir un chemin !

Ce même propriétaire répond actuellement à un autre procès, car un paysan qui habite depuis dix-huit ans sur ses terres est menacé d'expulsion, sans aucune indemnisation pour tout le travail accompli. Au lieu de faire comme beaucoup de paysans sans terres, qui acceptent l'injustice la tête basse, lui, appuyé et conseillé par quelques compagnons courageux, recourt de nombreuses fois au syndicat agricole. Celui-ci semble s'intéresser à la question au début, va faire une expertise sur les lieux, puis laisse tomber l'affaire, certainement par peur d'avoir à s'affronter à l'un des plus gros "latifundiaires" de la région. Basé sur le code de la loi de la terre, le cas est maintenant confié à la justice, comme pour les filles de l'hôpital et peut-être à cause d'elles. Comme les choses traînent, les autres paysans doivent se solidariser au jour le jour avec leur frère, qui a déjà du reste, reçu des menaces de mort et des promesses que sa maison serait brûlée, s'il n'en sortait pas.

L'immense peuple des opprimés relève partout dans le monde sa tête trop longtemps humiliées par les riches, généralement détenteurs de tous les pouvoirs; ces nouveaux artisans de l'histoire, qui amènent de si loin le fardeau de tant d'humiliations, nous prouvent qu'ils sont conscients que la libération d'un peuple tout entier dépend aussi et d'abord de leur propre combat.

Marie-Françoise et Bernard BAVAUD

MAROC :

DEVELOPPEMENT = INDUSTRIALISATION

Dans les contacts avec les Marocains, la relation personnelle joue un rôle très important. Il faut toujours en tenir compte - si on a par exemple des démarches à l'administration à faire, une recommandation auprès d'une personne distincte de cette administration par une personne distincte de notre partenaire marocain peut être très utile. La solution d'un problème ne suit d'habitude pas un chemin aussi direct comme nous en avons la coutume dans une société industrialisée. Il faut toujours tenir compte des relations personnelles.
A côté des structures formelles, il y a un réseau informel très important.

Il est évident que ces influences jouent un rôle très important au niveau de la politique générale d'EIRENE et en particulier en ce qui concerne la marocanisation. Avec un important changement de personnel à tous les niveaux comme c'est inévitable dans un organisme avec notre orientation actuelle, le passé, le prédécesseur et ses opinions sont toujours présents chez nos interlocuteurs.

Chez EIRENE par exemple, une transition importante : d'un organisme offrant son aide avec peu d'exigences aux partenaires marocains (en tous cas au plan organisateur) jusqu'à l'exigence de la marocanisation comme nous la demandons aujourd'hui, il me semble y avoir une grande différence. Et notre insistance à la marocanisation est parfois interprétée (et reprochée !) à EIRENE comme retrait, comme vouloir se débarasser de ces projets trop exigeants. Dû à une attitude dans la relation initiale avec le partenaire marocain qui était composée d'une certaine générosité, imprécision et ignorance de la situation, on se voit aujourd'hui en face des reproches susmentionnés. Il est évidemment facile de critiquer aujourd'hui cela. Il faut donc bien comprendre que ce n'est pas un reproche, mais la constatation d'un fait qui nous cause actuellement des problèmes.

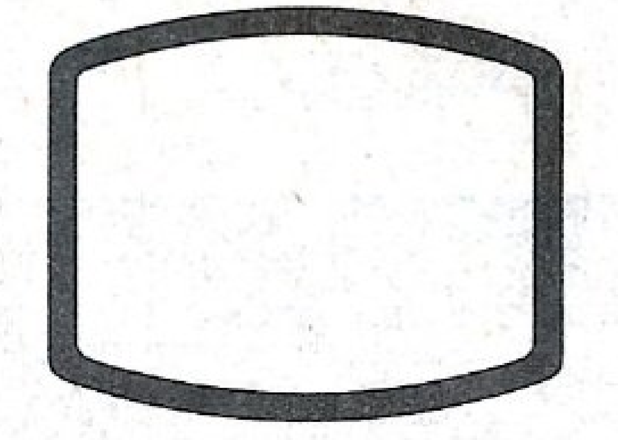
Ce programme d'EIRENE au Maroc date d'une ère où l'on croyait que le développement était égal à l'industrialisation d'un pays.

Les projets sont donc pour la plupart orientés vers la promotion du secteur moderne de l'économie marocaine avec une technique avancée. Pour les élèves formés, les chances de trouver un emploi, sont maintenant assez bonnes, les centres étant déjà assez connus.

Mais il ne faut pas oublier que la majorité des Marocains n'est pas touchée par le progrès dans le secteur moderne; 75 % de la population vit encore de l'agriculture. Cette orientation vers le secteur moderne est sans doute également due à l'aspiration des partenaires marocains. Un projet est toujours un signe de prestige pour le ministère concerné. On peut probablement dire que la voie de développement par industrialisation est toujours suivie par les dirigeants marocains. Si donc, dans les pays industrialisés, on a fait une évolution qui nous laisse considérer le développement industriel et ses phénomènes concomitants (pollution, épuisement des ressources naturelles) avec plus de prudence et même de méfiance, il n'y en a pas de similaire ici. La situation montre toute son ambiguité au moment où nous avons des volontaires qui remarquent les inégalités énormes entre les différents secteurs et régions qui résultent de cette manière de développement. En même temps, les volontaires remarquent qu'ils contribuent à agrandir ces disparités, ils remarquent comme peu de Marocains "arrivés" sont sensibles aux problèmes de justice sociale et de développement équilibré, que les Marocains prennent note des différences existantes, mais les considèrent comme destin (divin ?) qu'on ne peut ou ne veut pas changer. Ces observations amènent chez beaucoup de volontaires à une déception, une frustration. Ils se demandent : mais qu'est-ce que je fais ici ?

J. Schertenleib

Nos mouvements à la TV romande



Les émissions religieuses
des dimanches 16 et 23 janvier 1977
seront consacrées à la collaboration
entre nos trois mouvements

Empfangschein
Récépissé
Ricevuta

Bitte aufbewahren
A conserver s. v. p.
Da conservare p. f.

Fr. ______ **c.** ______

einbezahlt von / versés par / versati da

auf Konto
au compte **23 - 5046**
al conto
für
pour **EIRENE**
per **Comité Suisse**
Les Planchettes

Für die Poststelle:
Pour l'office de poste:
Per l'ufficio postale:

Dieser Empfangschein darf nicht als Girozettel benützt werden.
Ce récépissé ne doit pas être utilisé comme avis de virement
Questa ricevuta non va adoperata come cedola di girata

(55×105)

au compte
al conto **10 - 20968**
Groupe Volontaires Outre-Mer
Lausanne

Für die Poststelle:
Pour l'office de poste:
Per l'ufficio postale:

auf Konto
au compte **17 - 7786**
al conto
Frères sans frontières
FRIBOURG

Für die Poststelle:
Pour l'office de poste:
Per l'ufficio postale:

MERCI !

à ceux qui ont répondu
à notre appel !
à ceux qui y penseront
encore !

INTERROGATION paraît huit fois par année. Il est adressé aux membres de nos organismes selon les statuts

Centre Offset SA, Lausanne

J.A. 1000 LAUSANNE 9